

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2024-041

Objet : Culture - Festival Contes et compagnie 2024 - convention avec le Département du Territoire de Belfort

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- l'intérêt culturel d'organiser le spectacle « Le Petit Prince » dans le cadre de la 25^{ème} édition du festival 2023 de Conte et Compagnies, organisée par le Conseil départemental du Territoire de Belfort, avec la participation de la commune de Rougegoutte (salle communale, rue des Cités),

DECIDE

Article 1^{er} : de signer avec le Conseil départemental du Territoire de Belfort la convention qui détermine les modalités de l'organisation conjointe de la représentation susmentionnée,

Celles-ci prévoient notamment :

- la gratuité de la mise à disposition de la salle du lieu de projection pour le samedi 21 septembre de 9h00 à 22h30,

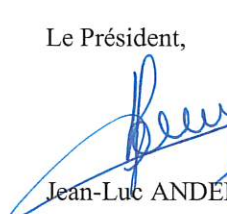
Article 2 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Etueffont, le 09 septembre 2024

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER